

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/06/2017

Dossier complet le :

04/08/2017

N° d'enregistrement :

F-011-17-C-0057

#### 1. Intitulé du projet

Construction du site de maintenance des infrastructures (SMI) de la ligne 15 Sud (rouge) du Grand Paris Express, situé sur la commune de Vitry-sur-Seine (Val de Marne)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société du Grand Paris

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Philippe YVIN, Président du Directoire de la Société du Grand Paris

RCS / SIRET

5 2 5 | 0 4 6 | 0 1 7 | 0 0 0 3 0

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 36° relative aux demandes de permis de construire pour des surfaces comprises entre 10 000 m <sup>2</sup> et 40 000 m <sup>2</sup>	Construction d'un site de maintenance d'une surface de 23 615 m <sup>2</sup>  Le site fera l'objet par ailleurs d'une déclaration ICPE

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de maintenance des infrastructures est un équipement industriel, indispensable à l'exploitation du réseau de métro automatique du Grand Paris Express. Cet ouvrage permet d'assurer la maintenance de l'ensemble de l'infrastructure. Le site est localisé à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), et est relié à la ligne 15 Sud du Grand Paris Express par un tunnel souterrain.

## 4.2 Objectifs du projet

Le Site de Maintenance des Infrastructures (SMI) est destiné à assurer l'entretien des infrastructures et des équipements d'une partie du réseau du Grand Paris Express.

Le site assurera notamment la gestion de la maintenance itinérante (hors site), pour les infrastructures de la ligne (voie - infrastructure de distribution électrique - ouvrages d'arts - signalisation - équipements de contrôles-commandes ferroviaires et les façades de quais - équipements de sécurité du tunnel et de certains équipements des gares), et également la maintenance des véhicules de maintenance industrielle (VMI) dans les ateliers du site.

Ces équipements VMI sont préparés sur le site, puis interviennent sur le réseau d'une part pour des opérations de maintenance (réparation, remplacement d'équipement, etc.), d'autre part pour collecter les données, nécessaires à la maintenance de la ligne.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Tous les bâtiments et équipements présents dans l'emprise du SMI seront démolis et évacués avant le démarrage des travaux : bâtiments, hangars, panneaux publicitaires, murettes, éclairages extérieurs, chaussées...

Les ouvrages de génie civil nécessaires à la réalisation du SMI comprennent :

- Un quai de chargement / déchargement
- Un mur de soutènement entre la plateforme et la rue Léon Geoffroy
- Des dalles de stockage et le bassin de rétention
- Les fondations des portiques extérieurs, des supports de caténaire et des mâts d'éclairage.

La conception des bâtiments du SMI intègre les composantes suivantes :

- Les fondations :
  - o Un système de longrines qui sera disposé à la base de la périphérie des bâtiments pour reprendre la structure extérieure
  - o Une trame de massifs sera placée au droit des éléments structurels ponctuels à l'intérieur des bâtiments, afin de reprendre les charges transmises par ces derniers
- La superstructure : elle sera assurée par un système de poteaux-poutres en acier ou en béton
- L'enveloppe : façades, menuiseries extérieures, toitures
- L'aménagement intérieur
- Les lots techniques : chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, protection incendie, courants forts, courants faibles, appareils élévateurs...
- Les équipements industriels

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements du SMI sont :

- Une plateforme de circulation ferroviaire et routière et de stockage, occupée seulement par quelques locaux en dur
- Le bâtiment du SMI
- Le hall de maintenance des Véhicules de maintenance des infrastructures, trains de travaux
- Le quai de chargement

L'atelier de maintenance est implanté le long de la voie Léon Geoffroy. Cette disposition permet, d'un point de vue fonctionnel, de regrouper l'ensemble des magasins de stockage le long des voies ferrées. Côté rue, le volume dédié à la maintenance des trains émerge, singulier et identifiable sous la forme d'une halle.

L'orientation Nord de la principale ouverture permet de limiter les rayonnements directs du soleil sur l'atelier et donc de proposer un confort visuel et thermique pour les travailleurs.

Le bâtiment d'accueil au Nord, séparé par une rue intérieure, est implanté en retrait par rapport à la rue Léon Geoffroy, dégageant ainsi un véritable parvis. Ce bâtiment abrite l'accueil des travailleurs et des visiteurs.

La partie Sud est dédiée aux voies et aux stockages couverts extérieurs. Cette zone est délimitée par une clôture en brique le long de la voie Léon Geoffroy.

Enfin, les magasins et stockages sont disposés côté voies ferrées, ce qui permet de répondre de manière optimale aux contraintes de manutention et de fonctionnement.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le site du SMI de Vitry a fait l'objet de différentes procédures :

- Déclaration d'utilité publique pour la ligne 15 Sud intégrant le SMI, et comprenant une étude d'impact, l'avis de l'AE CGEDD. L'enquête publique s'est tenue en 2014. L'utilité publique a été déclarée par le décret n° 2014-1607 du 24 décembre 2014

- Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la ligne 15 Sud intégrant le SMI comprenant l'étude d'impact actualisée, l'avis de l'AE n°Ae 2015-54 et 2015-67 rendu le 23 septembre 2015. L'enquête publique s'est tenue du 26 octobre au 28 novembre 2015. L'autorisation a été délivrée le 1er avril 2016

Le SMI nécessitera en 2017, le dépôt d'une demande de permis de construire, et d'une déclaration ICPE (rubriques "2930- atelier" et "2713 - tri de métaux".

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'emprise du site du SMI de Vitry =	4 hectares
La surface du bâtiment du SMI de Vitry =	23 615 m2

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Le SMI est situé à l'adresse suivante :

4-60 rue Léon Geoffroy  
94 400 Vitry-sur-Seine

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 4 8 ° 4 6 ' 3 8 " 2N Lat. 2 ° 2 4 ' 3 3 " 8E

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

Cet ouvrage a déjà fait l'objet de procédures administratives (DUP; Autorisation Loi sur l'eau...), se référer à l'article 4.4 du présent document.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du SMI n'est pas concerné par des périmètres écologiques particuliers (se référer aux pages 304 à 309 de la pièce B.1 de l'étude d'impact de la ligne 15 Sud).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du SMI n'est pas inclus dans un périmètre de Monument Historique (se référer à la page 497 de la pièce B.1 de l'étude d'impact de la ligne 15 Sud).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre des études environnementales de la ligne 15 Sud, des diagnostics zones humides ont été conduit sur l'ensemble des sites concernés par des ouvrages émergents. Le site d'implantation ne comporte pas de zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du SMI de Vitry est inclus dans le périmètre d'un plan de prévention des risques Inondation, en vigueur depuis 2007 (se référer à la page 64 de la pièce B.1 de l'étude d'impact). Cet enjeu est identifié et traité dans le cadre de l'étude d'impact. La mise en œuvre de mesures compensatoires permet d'assurer la préservation des zones d'expansion des crues. Les volumes soustraits sont totalement compensés (se référer aux pages 81 à 87 de la pièce B3 de l'étude d'impact).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les diagnostics réalisés par des bureaux d'étude expert ont permis d'identifier la présence de polluants (hydrocarbures, métaux lourds). Les modalités de travaux prévoient une gestion de ces terres polluées, leur évacuation, et leur traitement dans des installations spécialisées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du SMI de Vitry n'est pas localisé à proximité d'un site Natura 2000. Le site N2000 le plus proche est situé à une dizaine de kilomètres environ, au niveau de la Marne.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement du SMI ne nécessite pas de prélèvements d'eau pour son activité.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le SMI est un bâtiment construit en surface, et ne comprend pas de niveaux souterrains.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du bâtiment et du faisceau de voies nécessite l'évacuation, et la gestion de 38 500 m3 de terres.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du SMI nécessite un apport en matériaux de construction : béton, charpente métallique, équipements...
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du SMI de Vitry est une zone industrielle, et ne comporte pas d'enjeux écologiques. La réalisation de l'ouvrage n'entraînera pas d'impacts sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans un Plan de prévention des risques Inondation. Les mesures prévues permettent d'assurer la compensation totale des volumes pris à la crue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement du SMI ne nécessite pas de rejets ni dans l'eau, ni dans l'air.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les mouvements des trains de travaux se font par le tunnel souterrain, et ne seront pas détectables par les riverains. Le fonctionnement du SMI nécessitera la venue de personnels, 410 agents sur une période de 24 heures (le site fonctionnant en 3x8). Un parking adapté dans le site du SMI permettra le stationnement des véhicules. Les venues d'employés ne présenteront aucune incidence sur les circulations locales.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site peut entraîner du bruit qui reste néanmoins limité au vu du contexte industriel et routier de ce territoire (autres activités, autoroute A86).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation des trains de travaux est susceptible d'engendrer des vibrations. La mise en œuvre de mesures spécifiques permet de réduire les risques de nuisances pour les riverains.</p> <p>Les modélisations vibratoires sont disponibles dans la pièce B.3 de l'étude d'impact, à partir de la page 455.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les éclairages extérieurs du site sont tournés vers le site et vers le sol, et donc n'entraîne aucune nuisance à l'extérieur.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales sont récupérées, stockées, et traitées sur place.</p> <p>Les eaux de lavage internes sont également traitées avant rejets dans le réseau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du SMI produira des déchets, de types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- papier / cartons</li> <li>- batteries / piles / câbles électriques / déchets électroniques</li> <li>- chiffons souillés / emballages / bombes aérosols</li> <li>- ferraille / verre / métal</li> <li>- bidons d'huile</li> </ul>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'intègre dans une zone industrielle existante depuis plusieurs décennies. La construction du SMI permettra de réhabiliter ce secteur en apportant un bâtiment neuf avec une approche architecturale de qualité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La Société du Grand Paris prévoit la mise en œuvre de nombreuses mesures environnementales pour éviter et réduire les impacts potentiels.

Il est ainsi prévu la mise en place d'une gestion spécifique pour les déblais d'excavation, l'application de mesures dédiées pour la phase travaux (horaires de chantier, choix des engins de chantier...).

Des mesures compensatoires permettent d'assurer la compensation des zones inondables.

L'ensemble des mesures environnementales prises sont présentées dans l'étude d'impact de la ligne 15 Sud, notamment dans la pièce B.4 "Résumé non technique".

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du SMI de Vitry est intégré à l'étude d'impact unique réalisée pour la ligne 15 Sud (rouge) au titre de la loi sur l'eau, des projets de construction des gares et du SMI et du défrichement. Cette étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale du CGEDD le 23 septembre 2015 et d'une enquête publique du 26 octobre 2015 au 28 novembre 2015.

Les enjeux environnementaux du site d'implantation du SMI ont été identifiés dans la pièce B.1 de l'étude d'impact. Le projet du SMI de Vitry a fait l'objet d'une description dans la pièce B.2. Les effets du SMI sur l'environnement, notamment la prise en compte du risque inondation, ont été analysés dans la pièce B.3. Des mesures spécifiques ont été proposés pour assurer son insertion environnementale.

En conclusion, le projet a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale encore actuelle.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- L'étude d'impact réalisée pour la ligne 15 Sud (rouge) élaborée dans le cadre de la procédure Loi sur l'eau, et des projets de construction des gares et du SMI, et au titre du défrichement. - L'avis de l'Autorité environnementale du CGEDD n°Ae 2015-54 et 2015-67 rendu le 23 septembre 2015 sur cette étude d'impact - L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique notamment au titre des projets de construction des gares et du SMI de Vitry

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Denis

le,

15 JUIN 2017

Signature

**SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS**

Bernard Cathelain

Membre du directoire

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus